

## SEANCE N° 3/2017 DU 22 MAI 2017

---

**Début: 14.00 heures**

Présents:

### **C S V**

WOLTER Michel, Bourgmestre  
STURM Richard, Échevin  
PIRROTTE Frank, Conseiller  
HAMES Joseph, Conseiller  
SCHOLLER Guy, Conseiller  
SCHMIT Danielle, Conseillère

### **L S A P**

CRUCHTEN Yves, Conseiller  
THILL Jos, Conseiller  
FUSULIER Lucien, Conseiller  
REUTER Fred, Conseiller  
RUCKERT Arsène, Conseiller  
DUPREL Mireille, Conseillère

### **DÉI GRÉNG**

SIEBENALER-THILL Josée-Anne, Échevine  
HANSEN Marc, Conseiller

### **D P**

FUNCK Nico, Conseiller

### **B I G K**

JEANPAUL Jeannot, Echevin  
ROBINET René, Conseiller

### **ORDRE DU JOUR:**

- 1) Séance à huis clos : Personnel communal : Maison Relais - Nomination d'un éducateur diplômé (m/f).
- 2) Séance à huis clos : Personnel communal : Maison Relais - Nomination d'un éducateur diplômé (m/f).
- 3) Séance à huis clos : Personnel communal : Promotion.
- 4) Séance à huis clos : Personnel communal : Promotion.
- 5) Séance à huis clos : Personnel communal : Promotion.
- 6) Séance à huis clos : Enseignement fondamental : Proposition de réaffectation au poste à tâche complète vacant aux cycles 2-4.
- 7) Séance à huis clos : Enseignement fondamental : Proposition de réaffectation au premier poste de remplaçant permanent (50%) vacant aux cycles 2-4 pour l'année scolaire 2017/2018.
- 8) Séance à huis clos : Enseignement fondamental : Proposition de réaffectation au deuxième poste de remplaçant permanent (50%) vacant aux cycles 2-4 pour l'année scolaire 2017/2018.
- 9) Communications du collège des bourgmestre et échevins.
- 10) Budget extraordinaire 4/612/221311/14006 – Aménagement de logements pour étudiants – Projet avec devis établi par le bureau d'architecture METAFORM – Approbation.
- 11) Projet d'aménagement particulier concernant des fonds sis à Linger, commune de Käerjeng, au lieu-dit « An der Uecht » introduit par Alleva Enzo Architectes & Associés

S.à r.l., L-4774 Pétange, pour le compte du Fonds de Logement – Approbation provisoire.

- 12) Plan d'Aménagement Général de la commune de Käerjeng — Modification ponctuelle « Op der Eechewiss » à Clemency ».
- 13) Transaction immobilière – Approbation d'un acte notarié conclu entre notre collège des bourgmestre et échevins et Madame Metzler Marie Catherine pour un échange de terrains aux lieux dits « Memicherwies » et « Auf Salt » à Hautcharage et « Hinter Acker » à Bascharage avec paiement d'une soulte.
- 14) Budget extraordinaire 4/810/221313/99001 – Réseau de pistes cyclables dans le cadre du plan des déplacements non motorisés :
  - a) Liaison entre la rue de la Résistance et le complexe sportif « Op Acker » longeant la Mierbaach à Bascharage – Projet et devis – Approbation.
  - b) Liaison entre les localités de Hautcharage et de Schouweiler – Projet et devis – Approbation.
- 15) Budget extraordinaire – 4/630/222100/17011 – Liaison conduite d'eau entre Fingig et Hautcharage – Approbation du projet et devis.
- 16) Transaction immobilière – Approbation de l'acte notarié conclu entre notre collège des bourgmestre et échevins et Madame Marguy Thill pour la vente d'un immeuble sis à Bascharage, 9, rue de la Résistance.
- 17) Transaction immobilière – Approbation d'un acte notarié conclu entre notre collège des bourgmestre et échevins et les consorts Madame Suzanne Grisius et Madame Myriam Pfeiffer pour la vente de terrains sis à Hautcharage, au lieu-dit « Im Kuhzapp », « Im Gaertchen », « Auf Bandelt », « Auf den Dachsloecher » et « Bei Laeschbour », avec une contenance totale de 711,70 ares.
- 18) Transaction immobilière – Approbation d'un acte notarié conclu entre notre collège des bourgmestre et échevins et les consorts Madame Suzanne Grisius et Madame Myriam Pfeiffer pour la vente de 7 terrains sis à Hautcharage, au lieu-dit « In Itschelt » avec une contenance totale de 146 ares.
- 19) Transaction immobilière – Approbation d'un acte notarié conclu entre notre collège des bourgmestre et échevins et Madame Suzanne Grisius pour la vente de 7 terrains sis à Hautcharage, aux lieux-dits « Im Kuhzapp » et « Im Gaertchen » avec une contenance totale de 174,70 ares.
- 20) Budget extraordinaire – 4/624/221100/99001 – Acquisition et frais de mesurage : Acte notarié conclu entre le collège des bourgmestre et échevins et les héritiers Guirsch-Theisen, en relation avec deux emprises d'une contenance totale de 1 are et 56 centiares (redressement du CR 110 entre Clemency et Grass) – Approbation.
- 21) Fermage des propriétés non bâties : Approbation d'une convention de concession de droit de passage, conclue entre notre collège des bourgmestre et échevins et Madame Kim Delleré demeurant à Hautcharage, 4, rue de Hivange.
- 22) Transaction immobilière – Acte notarié n° 2012/2392 du 9 novembre 2012, concernant l'acquisition d'un terrain de 55,90 ares – Paiement d'une soulte.
- 23) État des restants 2016.

- 24) Budget extraordinaire 2017 – Crédit spécial de 18.350 € sous l'article 4/626/238120/17015 – Cimetière forestiers à Differdange – apport pour investissements à réaliser.
- 25) Budget ordinaire 2/170/707110/99001 – Impôt foncier A-B1-B2-B3-B4-B5-B6 : Fixation des taux d'imposition pour l'exercice 2018.
- 26) Budget ordinaire 2/170/707120/99001 – Impôt commercial communal: Fixation du taux pour l'exercice 2018.
- 27) Personnel communal : Allocation de la prime unique de 0,9% du traitement barémique aux salariés à tâche intellectuelle selon le règlement grand-ducal du 16 avril 2015 accordant une prime unique pour l'année 2014 aux fonctionnaires et employés communaux.
- 28) Syndicat intercommunal SIACH – Modifications des statuts – Approbation.
- 29) Commissions consultatives de la commune de Käerjeng – Remplacement de membres démissionnaires.
- 30) Associations locales – Statuts :
- 31) Enseignement fondamental : Approbation de l'organisation scolaire provisoire 2017/2018 de la commune de Käerjeng.
- 32) Approbation du plan d'encadrement périscolaire de la commune de Käerjeng pour l'année scolaire 2017/2018.
- 33) Enseignement fondamental : Approbation du bilan des plans de réussite scolaire (PRS) 2014-2017 et des plans de développement de l'établissement scolaire (PRS).
- 34) Enseignement fondamental : Approbation des règlements d'ordre intérieur des écoles de Bascharage et de Clemency.
- 35) Règlements temporaires de la circulation, édictés par le collège des bourgmestre et échevins – Confirmation par le conseil communal.
- 36) Questions et réponses.

**Point 1) Séance à huis clos : Personnel communal : Maison Relais - Nomination d'un éducateur diplômé (m/f) à raison de 30 heures par semaine à durée indéterminée.**

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

**Point 2) Séance à huis clos : Personnel communal : Maison Relais - Nomination d'un éducateur diplômé (m/f) à raison de 20 heures par semaine à durée indéterminée.**

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

**Point 3) Séance à huis clos : Personnel communal : Promotion.**

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

**Point 4) Séance à huis clos : Personnel communal : Promotion.**

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

**Point 5) Séance à huis clos : Personnel communal : Promotion.**

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

**Point 6) Séance à huis clos : Enseignement fondamental : Proposition de réaffectation au poste à tâche complète vacant aux cycles 2-4.**

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

**Point 7) Séance à huis clos : Enseignement fondamental : Proposition de réaffectation au premier poste de remplaçant permanent (50%) vacant aux cycles 2-4 pour l'année scolaire 2017/2018.**

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

**Point 8) Séance à huis clos : Enseignement fondamental : Proposition de réaffectation au deuxième poste de remplaçant permanent (50%) vacant aux cycles 2-4 pour l'année scolaire 2017/2018.**

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

**Point 9) Communications du collège des bourgmestre et échevins.**

**Bourgmestre Michel Wolter (CSV) :** depuis des années les responsables politiques demandent une mise en place d'une interdiction de circulation pour les poids lourds de plus de 7,5 tonnes dans le CR 110 – Rue de Grass. Ensemble avec nos collègues de la commune de Steinfort, nous avons récemment adressé un courrier à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures pour réitérer cette doléance. Sur avis de la commission de circulation de l'État, constatant que la configuration du tronçon de CR ne présente pas d'inconvénients majeurs susceptibles d'entraver la sécurité routière en raison de la circulation de poids lourds, le Ministre du ressort refuse d'obtempérer à notre doléance.

Le collège des bourgmestre et échevins invite les conseillers au vernissage de l'exposition « Lëtzebuerg an den éischte Weltkrich », ayant lieu le mercredi 24 mai à 19 heures. L'exposition sera ouverte au public du 24 mai au 25 juin au HALL75 à Bascharage.

Le jeudi 1<sup>er</sup> juin, Bascharage accueillera le « Skoda Tour de Luxembourg » avec une arrivée dans la « Rue de la Résistance ». Les membres du conseil communal y sont invités cordialement.

Dans le dossier « Contournement de Bascharage », la commune de Sanem a récemment lancé une campagne contre la réalisation du projet. Je constate qu'il ne s'agit que d'une argumentation générale et molle qui s'adresse plutôt au Gouvernement. Le secrétaire d'État, Monsieur Camille Gira, a d'ailleurs réagi en soulignant qu'une majorité des arguments ne sont pas en relation avec le contournement de Bascharage et que de toute façon, le Gouvernement, de son côté, est déjà en train de planifier les mesures proposées.

Sachant que la commune de Sanem a saisi le tribunal administratif du dossier « contournement de Bascharage », je ne vois à l'heure actuelle aucune opportunité à lancer une telle campagne. Il est toutefois intéressant de constater qu'il n'y a pas eu de communication quant au coût financier considérable à charge de la recette communale de Sanem.

Ce qui me dérange personnellement reste le fait que cette campagne se fasse également par le biais d'un syndicat intercommunal dans les communes de Käerjeng et de Sanem sont membres. En effet, des bus des TICE ont été placardés pour faire campagne contre un projet d'une commune syndiquée.

Le Ministre du ressort, Monsieur François Bausch, m'a confirmé que le Gouvernement respecte son engagement vis-à-vis des citoyens de la commune de Käerjeng et que les planifications continuent normalement. Je suggère donc que nous continuerons le dialogue avec les instances étatiques tout en ignorant les provocations des responsables politiques de la commune de Sanem.

**Conseiller Marc HANSEN (déi gréng) :** nous nous rallions à cette position, comme le projet du contournement avance au niveau des planifications, nous devrions éviter toutes les escarmouches politiques risquant à discréditer ledit projet. Néanmoins, je veux prendre position au nom « déi gréng » quant à ladite campagne.

Le projet du contournement de Bascharage est de nouveau à la une dans la presse, malgré qu'il n'existe aucun élément nouveau. Les communes de Käerjeng et de Sanem, ainsi que le Gouvernement ont dans diverses séances communales, respectivement réunions d'information publiques, exposées les pour et contre arguments. La situation est pourtant toujours la même, le conseil communal s'oppose toujours à toute variante du projet, alors que les responsables de la commune de Käerjeng soutiennent le projet.

Déi gréng n'approuve en principe pas toute extension du réseau routier, sauf si sa nécessité est bien argumentée, raison pour laquelle « déi gréng » n'ont pas cédé à la facilité en décidant finalement de soutenir le contournement de Bascharage. Même après cette campagne lancée par les responsables politiques de Sanem, nous restons toujours sur notre position de juin 2016, une amélioration de la qualité de nos citoyens n'est que réalisable avec le futur contournement.

Vous pouvez relire notre argumentation sur notre site internet. Je veux cependant revenir sur quelques points de la campagne insinuant que le trafic routier serait dû à un manque d'initiative de notre commune pour réduire le trafic local. Cette argumentation ne tient pas la route, nous nous sommes engagés activement à trouver des solutions dans tous les

domaines. J'espère que les responsables de la commune de Sanem consultent bien leur propre brochure et qu'ils appliquent leurs propres arguments dans tout futur projet routier sur leur territoire.

Il est important de se rappeler que les études ont bien tenu compte des arguments et propositions mentionnés dans cette brochure avec comme conséquence les émissions NOX ne laissent pas réduire d'une façon à améliorer la qualité de vie le long de l'avenue de Luxembourg et de ses alentours directs.

La brochure fait également allusion à une meilleure utilisation des transports publics, un argument tout à fait plausible, une raison d'ailleurs pour laquelle la commune de Käerjeng s'est engagée à voir élargir le réseau TICE avec l'intégration des localités de Clemency et Fingig, menant à une parfaite liaison avec tout le sud du pays et la gare de Bascharage. D'autre part, le réseau RGTR lie ces deux localités avec le « Cactus » et Pétange, mais également avec la gare ferroviaire de Kleinbettingen. En plus, Käerjeng s'engage en permanence pour une amélioration des fréquences du TICE et se félicite pour l'introduction des courses de nuit pendant les weekends et jours fériés.

Il est proposé d'aménager un couloir bus à travers l'avenue de Luxembourg. Depuis des années, le ministère compétent, ensemble avec les responsables communaux, planifient un couloir bus moyennant une signalisation routière intelligente. Ce projet a bien été retenu dans le dossier du contournement, mais n'a malheureusement pas encore été réalisé.

Une autre proposition consiste à introduire un service de navettes desservant notre zone d'activités économiques. Il faut savoir que nous sommes dans un dialogue constant avec nos industries et entreprises pour définir ces alternatives de mobilité.

Il est fait allusion à l'aménagement supplémentaire de « Park & Ride ». Il cependant généralement connu qu'un nouveau parking de quelque 1.800 places est en planification à Rodange et qu'un parking à plusieurs niveaux est envisagé à la halte de Bascharage. D'autre part, la Commune est également disposée à aménager des places de stationnement supplémentaires.

Il est proposé d'aménager une voie cyclable le long de l'« Avenue de Luxembourg ». Dans ce contexte, il faut savoir que tous les quartiers du centre de Bascharage sont aménagés en « zone 30 km/h » et qu'on peut déjà circuler en toute sécurité avec son vélo sans devoir emprunter la route nationale. D'autant plus, une piste cyclable relie le campus scolaire et sportif « Op Acker » avec la « Biff » et les localités de Linger et de Pétange. En sens inverse, la « Rue des Prés » est actuellement réaménagée en « zone 30 km/h », permettant aux cyclistes un passage sécurisé.

En plus, notre Commune est actuellement en cours d'installer un réseau de dépôts « M-Box », permettant aux cyclistes d'entreposer leurs vélos en toute sécurité. Et, n'oublions non plus que notre Commune accorde également une subvention pour tout achat de vélo électrique.

Nous également actifs au niveau de la sécurité de nos écoliers en aménageant des itinéraires sécurisés. Le « Clausi » indique aux enfants les endroits appropriés pour traverser la chaussée.

Une autre proposition de la commune de Sanem fait allusion à une promotion de la mobilité douce. Il faut savoir que la commune de Käerjeng investit depuis de longues années dans le domaine des pistes cyclables et chemins piétonniers sécurisés. Ainsi, un pont traversant la « Chiers » a été aménagé au niveau de la « Biff », la piste cyclable en direction de Linger a été renouvelée et une autre a été aménagée entre la « Rue de la Résistance » et le rond-point « Schack ». La liaison entre Hautcharage et Schouweiler est prévue sou peu. Notre Commune dispose d'un réseau cyclable important, en expansion depuis des années dans les endroits possibles.

Dans le domaine de la mobilité électrique, la commune de Käerjeng s'acquitte bien de ses devoirs. Dans les cas possibles, la Commune mise sur des véhicules à propulsion électrique et l'État met en place les bornes électriques en les lieux appropriés. Il est évident que l'électromobilité mise sur les énergies renouvelables. Notre Commune consomme exclusivement et depuis des années de l'énergie verte, dite « Novastrom ».

En fin de la brochure, la commune de Sanem fait allusion à la zone récréative Natura 2000. Il s'agit en effet d'un problème, lequel devra être résolu au moment de la réalisation du contournement. Le tracé devra être choisi de façon à avoir la moindre influence sur cette récréative et les espaces détruits devront être compensés dans un délai convenable aussi bien en quantité qu'en qualité. Déi gréng peuvent s'imaginer qu'une nouvelle zone récréative puisse être planifiée ensemble avec le ministère de l'Environnement

Déi gréng ont bien analysé la brochure éditée par la commune de Sanem, une campagne lancée contre le contournement de Bascharage. Nous sommes d'avis qu'il s'agit d'un relevé de points intéressants, généralement bien connus, lesquels sont d'ailleurs réalisés aujourd'hui aussi bien sur le plan communal que national. Toutes les propositions sont généralement connues et ont été prises en compte dans le cadre des études réalisées par le ministre du Développement durable et des Infrastructures. La conclusion finale de l'étude révélait cependant clairement que la qualité de vie des riverains de l'Avenue de Luxembourg et des quartiers adjacents ne se laisse pas améliorer par les propositions de la commune de Sanem.

Nous avons cependant remarqué que deux points importants n'ont pas été abordés, à savoir le trafic des poids lourds et autobus en direction de la zone d'activités économiques et le futur site de dépôt des réserves pétrolières nationales. Pour cette thématique, il n'existe pas de solution standardisée. Déi gréng se posent la question comment organiser ces mouvements sans devoir traverser l'Avenue de Luxembourg. Quelles sont les propositions des représentants politiques de la commune de Sanem ? Fermer la zone d'activités économiques ou mettre les poids lourds sur la voie ferroviaire ?

Si le dépôt des réserves pétrolières devait se réaliser, il est impensable que les camions-citernes traversent également l'Avenue de Luxembourg. Par quels moyens les stations-service seront-elles approvisionnées. Il serait intéressant de connaître la position à ce sujet du député-maire de la commune de Sanem. Il faut en effet le dire à plus tard au moment où le ministre de l'Économie dépose son projet à la Chambre des Députés.

Déi gréng sont d'avis que la brochure de la commune de Sanem ne contient aucun élément nouveau, comme l'a d'ailleurs également précisé le secrétaire d'État, Monsieur Camille GIRA, dans un communiqué de presse. L'objectif de cette campagne contre le contournement de Bascharage devra être jugé par les citoyens de notre Commune. Comme la brochure ne contient rien de neuf, nous restons sur notre position de juin 2016, retenant clairement que l'Avenue de Luxembourg devra être délestée du trafic routier, sans quoi aucune amélioration de la qualité de vie en faveur des riverains n'est possible. Nous restons d'avis que le projet devra passer toutes les instances administratives et que nous n'avons nullement l'intention de réagir à cette anti-campagne.

**Conseiller René ROBINET (BIGK) :** la commune avoisinante de Sanem s'oppose au contournement de Bascharage tout en faisant allusion à des alternatives sans aucun élément nouveau. Je précise que toute son argumentation est bien connue depuis longtemps et que le contournement de Bascharage ne constituera pas une autoroute. Le BIGK est simplement consterné par cette approche de la commune de Sanem.

Le ministère du Développement durable et des Infrastructures avec son ministre, François BAUSCH et son secrétaire, d'Etat Camille GIRA, ont pris la bonne décision. Espérant qu'ils tiennent leur promesse.

La brochure est une attaque contre la commune de Käerjeng, il s'agit d'une campagne de propagande électorale. Il s'agit simplement de jeter de la poudre aux yeux des citoyens de Sanem.

Il y a eu dans les deux communes des réunions d'information publiques en présence des représentants du Gouvernement et de l'Administration des Ponts & Chaussées. Tout a été clairement expliqué. Nous espérons que les travaux pourront être réalisés dans les délais prévus et que par après le contournement pourra être prolongé par Dippach pour relier Helfenterbrück. Parallèlement, le Gouvernement planifie une extension des Park & Ride et l'aménagement d'une signalisation routière intelligente dans l'Avenue de Luxembourg, priorisant le transport public.

Le BIGK constate un fatras d'idées sans véritable alternative au contournement de Bascharage, une primitive campagne électorale.

Déjà l'année passée, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Käerjeng avait pris l'initiative en cherchant le dialogue avec celui de Sanem, cependant en vain. Une attitude non constructive des responsables politiques de Sanem au détriment des citoyens.

Lors de la présentation de la campagne aux médias, le bourgmestre de Sanem, Monsieur Georges ENGEL, s'efforçait à trouver les « bons mots », répétant à plusieurs reprises que cette campagne ne se dirige pas contre les citoyens ou politiciens de la commune de Käerjeng. Le BIGK se demande tout de même vers qui d'autre ? Dans sa fonction de bourgmestre et de député à la Chambre, Monsieur Georges ENGEL ne peut simplement défendre les intérêts particuliers de ses citoyens, mais également l'intérêt de tous.

Si le maire de Sanem parle d'oxydes d'azote, nous l'invitons, ensemble avec son conseil communal, de se placer toute une journée le long de l'Avenue de Luxembourg à Bascharage. Par contre, dans les années 90, la commune de Sanem se félicitait pour la « collectrice du sud », délestant ainsi Sanem du trafic routier. En absence de la collectrice, les localités de Sanem, Soleuvre et Ehlerange étoufferaient sous le trafic et les effets nocifs des oxydes d'azote.

Finalement le BIGK estime que les habitants de Bascharage auront le bientôt le ras de bol si le projet du contournement n'avance pas. Les responsables de la commune de Käerjeng devront prendre diverses mesures afin que les habitants et responsables politiques de la commune de Sanem comprennent au plus vite que pour nous la limite du supportable est atteinte. Nous ne pouvons qu'espérer que les travaux pour le contournement soient entamés au plus vite.

**Conseiller Fred REUTER (LSAP) :** comme le contournement de Bascharage est un projet de la compétence du Gouvernement, nous considérons la campagne menée par la commune de Sanem plutôt comme un document relevant diverses alternatives, aucunement dirigée contre notre Commune. Nous continuons à soutenir la variante 2 et sommes d'avis à ne pas nous investir dans la polémique. Si la possibilité existe, nous favorisons la variante souterraine puisque celle-ci aurait la moindre influence pour les habitants du quartier de la gare.

**Conseiller Jos THILL (LSAP) :** la campagne menée par la commune de Sanem n'a rien à voir avec nous. Nous devrions nous tenir aux procédures et espérer à ce que le chantier puisse démarrer dans les meilleurs délais.



**Conseiller Nico FUNCK (DP) :** je suis également d'avis que nous ne devrions pas nous occuper de ladite campagne. Les responsables politiques de Sanem auraient fait mieux d'investir cet argent dans la plantation de nouveaux arbres.

**Echevin Richard STURM (CSV) :** je me rallie aux propos des orateurs précédents. Nous ne devons pas tomber dans la polémique, mais nous concentrer sur l'essentiel.

Depuis des années 90 et très intensivement les dernières 10 années, le CSV, ensemble avec ses partenaires de la coalition, se sont engagés auprès des ministères compétents pour la construction du contournement de Bascharage. Nous étions toujours ouvertes à toute discussion pour trouver un consensus avec les responsables politiques de la commune avoisinante. Dans cette optique, le collège des bourgmestre et échevins cherchait immédiatement, après les réunions d'information publique, le dialogue avec la commune de Sanem pour soumettre une proposition commune au ministre du ressort. D'antan, le directeur de l'Administration des Ponts & Chaussées confirmait que les études ont tenu compte de tous les éléments qui, aujourd'hui, viennent d'être soulevés dans la campagne de la commune de Sanem.

Compte tenu du moment choisi par le bourgmestre de la commune de Sanem pour le lancement de ladite campagne contre le contournement, on peut conclure qu'il s'agit bien d'un calcul électoral.

La tentative de faire annuler devant le Tribunal Administratif la décision du Gouvernement retenant la variante 2 est condamnée à l'échec, puisqu'il ne s'agit pas d'une décision administrative au sens juridique du terme. Il s'agit d'une simple manœuvre pour freiner la procédure relative au dossier du contournement. Heureusement, le ministre avec son administration ne se laisse pas impressionner et continue à avancer dans la procédure.

Cette façon d'agir, contraire à l'esprit de collégialité, des responsables politiques de la commune de Sanem, nous rappelle celle d'octobre 2010, où la commune de Bascharage a acquis quelque 16 hectares des consorts Forrett sur le territoire de Sanem pour les échanger avec un agriculteur local, afin de pouvoir agrandir le site scolaire et sportif « Op Acker » à Bascharage. D'antan, le bourgmestre de Sanem reprochait à la commune de Bascharage d'acquérir des terrains dans sa commune, alors qu'il faut savoir que les terrains étaient offerts en vente publique et que la commune de Sanem n'avait déclaré aucun intérêt d'achat.

Reste à être soulevé que « clairvoyance » dans ce dossier implique qu'on voie plus loin, alors qu'il s'agit de parer au problème du trafic routier et donc agir dans l'intérêt régional.

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** je remercie les membres du conseil communal pour leur prise de position et constate qu'il y a unanimité dans la façon d'agir dans le présent dossier.

**Point 10) Budget extraordinaire 4/612/221311/14006 – Aménagement de logements pour étudiants – Projet avec devis établi par le bureau d'architecture METAFORM – Approbation.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** le conseil communal est appelé à se prononcer sur un autre projet important, à savoir le réaménagement de la « Villa Bofferding » en logements

pour étudiants. Depuis le déménagement de l'école de musique et le l'Amiperas dans leurs nouveaux locaux, ce bâtiment est inoccupé. Le collège des bourgmestre et échevins a chargé le bureau Metaform, ayant de l'expérience dans ce domaine, à élaborer ce nouveau projet. Une convention sera conclue sous peu avec l'État et l'Université du Luxembourg, réglant les modalités de la location aux étudiants.

**Monsieur Thierry CRUCHTEN (Bureau d'Architecte Metaform)** : le projet consiste à transformer la « Villa Bofferding » dans 11 à 12 unités de logement pour étudiants avec installations sanitaires et séjours communs.

Le bâtiment est dans un état satisfaisant et la véranda et le conteneur adjacent seront démolis. Nous envisageons de préserver au mieux les couloirs, cage d'escalier, portes et carrelage existant. La toiture et les plafonds vont être isolés, le chauffage remplacé et de nouvelles installations sanitaires aménagées. A la demande des responsables de l'université, les matériaux employés doivent être faciles à entretenir. Le réaménagement extérieur n'a pas encore été défini, mais sera certainement minime.

Le coût des travaux TVA et honoraires inclus se chiffre à 1.659.198,82 €

**Conseiller Marc HANSEN (déi gréng)** : nous nous félicitons que ce projet trouve dès à présent sa réalisation. Il est à souligner que cette villa remarquable soit préservée au plein centre de la localité de Bascharage, facilement accessible aux moyens de transport en commun.

Est-ce que le projet prévoit également un local pour les vélos ? De quelle façon a été résolu le problème des places de stationnement ? D'après les dispositions du PAG 12 unités de logements requièrent 18 places.

**Madame Carole JUTTEL (Architecte de la Commune)** : le règlement général des bâtisses prévoit une exception pour des habitations collectives d'utilité publique, telles que maisons de retraite et de soins. Nous partons de l'idée que les étudiants profiteront de l'offre des transports publics.

**Monsieur Thierry CRUCHTEN (Bureau d'Architecte Metaform)** : le bâtiment dispose de grandes caves au rez-de-chaussée, les vélos peuvent y être facilement entreposés.

**Conseiller Fred REUTER (LSAP)** : nous saluons et soutenons également ce projet, d'autant plus que notre parti avait introduit une motion dans ce sens.

**Conseiller Joseph HAMES (CSV)** : qui gérera le bâtiment ?

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV)** : la gérance des logements pour étudiants incombera à l'université.

**Conseiller Frank PIRROTTE (CSV)** : le CSV se félicite pour la nouvelle destination de la « Villa Bofferding », d'autant plus que le projet avait été refusé dans une première phase par

les instances ministérielles. Dès à présent, notre Commune pourra également offrir des logements à coût modéré pour étudiants.

*Approbation unanime.*

**Point 11) Projet d'aménagement particulier concernant des fonds sis à Linger, commune de Käerjeng, au lieu-dit « An der Uecht » introduit par Alleva Enzo Architectes & Associés S.à r.l., L-4774 Pétange, pour le compte du Fonds de Logement – Approbation provisoire.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** notre Commune s'est fixé comme but de créer quelque 75 unités de logement dans le cadre des logements sociaux. Le projet S.N.H.B.M. à Hautcharage est actuellement dans sa procédure d'approbation. Le second projet, planifié avec le Fonds du Logement à Linger a toute une autre dimension, une nouvelle rue y sera aménagée.

Sur notre initiative, le Fonds du Logement a acquis la maison « Wahl ». Ensemble avec la maison avoisinante et le « Centre Polyvalent », il a désormais été possible de planifier un projet qui changera durablement l'aspect du centre de Linger.

Le projet prévoit la construction de 2 maisons de rapport à 5 unités de logement chacune, ainsi que 7 maisons unifamiliales.

**Madame Carole JUTTEL (Architecte de la Commune) :** la réalisation du projet exige prévoit la démolition du « Centre Polyvalent », la maison « Wahl » et le bâtiment adjacent. En tout, le projet prévoit la création de 17 nouvelles unités de logement. Les deux maisons de rapport vont se construire en ligne directe avec les bâtiments existants le long de la « Rue de la Libération ». Les maisons unifamiliales vont se construire en retrait.

L'avis ministériel avait critiqué la densité du projet, légèrement supérieure à celle prévue au PAG. Comme il s'agit cependant d'un projet à caractère social, il nous semble logique que la densité soit supérieure à cet endroit, d'autant plus qu'elle permette la création de logements à prix abordable. Les terrains situés derrière le projet actuel, constructible dans une prochaine phase devraient faire descendre le taux de densité dans sa moyenne.

La nouvelle rue sera classée en « zone 30 km/h »

**Conseiller René ROBINET (BIGK) :** le nouveau projet ne prévoit qu'un seul accès ?

**Madame Carole JUTTEL (Architecte de la Commune) :** à ce stade, le seul accès n'est que possible par la « Rue de la Libération ». Une extension du projet permettra l'aménagement d'un deuxième accès par la « Rue du Bois ».

**Conseillère Danielle SCHMIT (CSV) :** une maison de rapport est directement accolée au „Centre Sociétaire“, réservée exclusivement à des festivités. Est-ce que cela ne causera pas des nuisances de bruit aux futurs résidents ?

**Madame Carole JUTTEL (Architecte de la Commune)** : le projet prévoit que du côté du « Centre Sociétaire » se trouveront seulement l'entrée et des pièces annexes, les logements sont aménagés au côté opposé.

**Conseiller Fred REUTER (LSAP)** : quelle sera la profondeur des garages des maisons unifamiliales ? Est-ce que les logements vont tous être vendus, est-ce que des locations sont possibles ?

**Madame Carole JUTTEL (Architecte de la Commune)** : la profondeur des garages est fixée à 13,50 mètres.

**Conseiller Arsène RUCKERT (LSAP)** : quelle est la surface du terrain d'une maison unifamiliale ?

**Madame Carole JUTTEL (Architecte de la Commune)** : la surface des terrains est assez réduite, entre 1,2 et 1,5 are.

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV)** : le but du projet consiste à offrir un logement aux citoyens avec un budget réduit. Je ne peux donc nullement suivre la logique de la commission en relation avec le taux de densité, d'autant plus qu'il s'agit d'un projet de logements à caractère social.

Actuellement, je ne peux pas encore vous informer sur le taux exact des ventes et locations. Face à l'insistance du collège des bourgmestre et échevins, une maison de rapport sera mise en location dans le cadre du projet S.N.H.B.M. à Hautcharage. En relation avec notre politique pour les réfugiés, nous avons pris la décision qu'avec le produit de la vente du terrain à Linger, nous achetons un logement pour l'hébergement d'une famille de réfugiés.

*Approbaton unanime.*

*Conseiller Yves CRUCHTEN assiste à la séance.*

**Point 12) Plan d'Aménagement Général de la commune de Käerjeng — Modification ponctuelle « Op der Eechewiss » à Clemency ».**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV)** : il s'agit d'une modification du P.A.G., un agriculteur de Clemency désire agrandir son hall.

**Madame Carole JUTTEL (Architecte de la Commune)** : lorsqu'en 2014, la commission des bâtisses avait été saisie de la demande, nous l'avons dû refuser du fait que dans une zone agricole, une telle construction devrait être à une distance d'au moins 50 mètres de la maison d'habitation la plus proche. Avec la présente modification, un tel agrandissement s'avère

possible. Il faut savoir que d'après une récente modification de loi, l'agriculteur est obligé à disposer de plus de place pour le bétail et le fourrage.

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV)** : lors du renouvellement du Plan d'Aménagement Général, nous avons invité tous les agriculteurs à nous communiquer leurs besoins en place. Le requérant ne nous a pas donné de réponse, de sorte que devons procéder à la présente modification. L'argumentation de l'intéressé est cependant évidente.

*Approbation unanime.*

**Point 13) Transaction immobilière – Approbation d'un acte notarié conclu entre notre collègue des bourgmestre et échevins et Madame Metzler Marie Catherine pour un échange de terrains aux lieux dits « Memicherwies » et « Auf Salt » à Hautcharage et « Hinter Acker » à Bascharage avec paiement d'une soulte.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV)** : depuis une quinzaine d'années, la Commune essaie de réaliser une liaison piétonnière / cyclable entre Hautcharage et Schouweiler, impossible jusqu'à présent en raison des structures de propriété et de protection de la nature.

Par la présente transaction immobilière, la Commune cède un terrain de 31,6 ares, situé à Hautcharage au lieu-dit « Auf Salt » à Madame Metzler. Comme ce terrain est nettement plus grand que celui nécessaire pour ladite liaison, la Commune reçoit deux parcelles de 12,34 ares au lieu-dit « Memicherwies », respectivement de 27,70 ares au lieu-dit « Hinter Acker ». La soulte à payer à Madame Metzler s'élève à 3.798 €

**Conseiller Jos THILL (LSAP)** : que fera la Commune avec ces terrains ?

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV)** : Au lieu-dit « Memicherwies », la Commune réalisera ladite liaison piétonnière / cyclable avec les mesures compensatoires qui s'imposent. La parcelle « Hinter Acker » continuera à être exploitée par l'actuel exploitateur moyennant le paiement annuel d'un fermage.

*Approbation unanime.*

**Point 14) Budget extraordinaire 4/810/221313/99001 – Réseau de pistes cyclables dans le cadre du plan des déplacements non motorisés :**

**Monsieur Claude GOEDERT (Ingénieur de la Commune)** : le renouvellement de la piste cyclable et du chemin piétonnier a été planifié il y a quelques années dans le cadre du concept de la mobilité douce. Ce chemin relie la « Rue de la Résistance » avec le complexe scolaire et sportif « Op Acker ». En plus, une liaison sera aménagée vers le parking de l'école de musique.

Le chemin aura une largeur de 3 mètres et réalisé par un revêtement en enrobé bitumineux. S'y ajoute un éclairage public sur toute sa longueur de quelque 40 mètres.

Le coût des travaux est échelonné à 320.213,46 €

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** au nom du collège des bourgmestre et échevins, je présente mes excuses aux membres du conseil communal. En effet le projet a été mis en adjudication et les travaux entamés sans approbation du conseil. Nous avons en effet commis une erreur, croyant avoir présenté le projet ensemble avec le concept de la mobilité douce.

Heureusement que les instances étatiques nous ont permis d'aménager ce chemin avec un revêtement en enrobé bitumineux au lieu du « stabilizer ». Ainsi, la liaison est praticable pendant toute l'année et d'éventuelles inondations de la « Mierbach » ne peuvent pas l'abîmer.

Ce chemin a une énorme importance, puisqu'il permet aux élèves de circuler en toute sécurité entre les diverses structures (Ecole – Maison Relais – École de musique).

**Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) :** je remercie Monsieur le Bourgmestre pour ses explications. En effet, nous étions quelque peu surpris par le fait qu'un chemin est en construction sans l'accord préalable du conseil communal. Nous soutenons évidemment ce projet puisqu'il constitue un élément important du concept de la mobilité douce.

Actuellement, le chemin arrête dans la « Rue de la Résistance ». Initialement nous avions prévu une liaison avec la piste cyclable nationale à la hauteur du « Schack », qu'en est-il ?

**Monsieur Claude GOEDERT (Ingénieur de la Commune) :** la signalisation adéquate de la liaison sera réalisée sous peu, notre personnel étant actuellement en train de mettre en place la signalisation en relation avec le nouveau règlement général de la circulation.

**Echevine Josée-Anne SIEBENALER-THILL (déi gréng) :** progressivement, la Commune de Bascharage agrandit son réseau de chemins piétonniers et de pistes cyclables sécurisés. Nous pouvons enfin réaliser la liaison entre Hautcharage et Schouweiler. Le chemin le long du « Mierbach » est bien fréquenté et son réaménagement avec éclairage public constitue un atout pour notre concept de la mobilité douce.

Nous misons depuis longtemps sur la mobilité douce, même si ce message n'a pas encore retenu l'intérêt de toutes nos communes avoisinantes.

Dans ce contexte, je veux également informer les membres du conseil communal que les CFL vont installer une cage sécurisée (M-Box) pour vélos à la halte de Bascharage dans la « Rue de la Continentale », à proximité des escaliers menant vers les quais. Le système employé s'appelle « M-Kaart ».

La Commune, de son côté, installe également des « M-Box » au site scolaire et sportif « Op Acker ». Bientôt, les usagers peuvent y déposer leur vélo en toute sécurité. La Commune mettra à disposition, moyennant le paiement d'une redevance, un badge électronique, lequel fonctionnera désormais sur toutes les « Vélos-Box » placées sur le territoire communal.

Lors de la prochaine séance du conseil communal, nous vous présenterons le fonctionnement exact et vous soumettrons le règlement y relatif.

**Conseiller Fred REUTER (LSAP) :** lorsque la piste cyclable sera signalisée dans « Rue de la Résistance », je me demande comment on pourra joindre du rond-point la piste cyclable nationale ?

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** bien que nous essayons depuis des années à créer cette liaison, il nous manque le terrain nécessaire, deux propriétaires refusent catégoriquement à nous vendre une bande de terrain d'une largeur de quelque 4 mètres.

**Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) :** n'est-il pas possible de créer une liaison vers Hautcharage pour rejoindre la piste cyclable ?

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** cette possibilité existe par la « Rue du X Septembre ». Il n'est toutefois pas facile d'obtenir l'autorisation requise pour une route étatique.

**Conseiller Marc HANSEN (déi gréng) :** je pense qu'il sera important que la nouvelle signalisation soit cohérente. A l'heure actuelle, l'État réorganise cette signalisation pour son réseau national. Il vaut mieux attendre et adopter la même signalisation.

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** nous passons au projet de liaison entre Hautcharage et Schouweiler.

**Monsieur Claude GOEDERT (Ingénieur de la Commune) :** Le projet prévoit la nouvelle liaison entre Hautcharage « Wäschbur » vers Schouweiler (1,5 km). Le terrain nouvellement acquis a une largeur de 6 mètres, ce qui nous permet d'y aménager sur une largeur de 3 mètres la piste cyclable et de réaliser les diverses mesures de compensation sur le reste.

Les travaux sur ce tracé d'une longueur de quelque 620 mètres avanceront rapidement. Le chemin aura un revêtement en enrobé bitumineux, les coûts s'élèveront à 134.146,35 €.

**Conseiller Fred REUTER (LSAP) :** est-ce que du côté de Schouweiler, la commune de Dippach travaille également à la réalisation de cette liaison ?

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** ce chemin existe déjà jusqu'à la limite communale.

**Conseiller Marc HANSEN (déi gréng) :** il s'agit d'un projet très important puisqu'il ne s'agit non seulement de créer un réseau de pistes cyclables à l'intérieur d'une commune, mais également à les relier entre eux. Ainsi, il sera facile à faire de vrais tours en vélos.

**Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) :** je propose de planter quelques arbres sur ce tronçon, ainsi les piétonniers et cyclistes peuvent se reposer sous l'ombre en période ensoleillée. Qui est responsable de l'entretien du chemin ?

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** comme il s'agit d'un chemin communal, l'entretien sera de notre compétence.

*Approbation unanime.*

**Point 15) Budget extraordinaire – 4/630/222100/17011 – Liaison conduite d'eau entre Fingig et Hautcharage – Approbation du projet et devis.**

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : il s'agit de la « Rue de Hautcharage » à Fingig, un chemin servant de liaison entre Fingig et la piste cyclable nationale. Ce projet prévoit à la fois la réfection du chemin et la pose d'une nouvelle conduite d'eau reliant Fingig avec Hautcharage. Le problème ponctuel du manque de pression à Hautcharage pourra ainsi être résolu.

**Monsieur Claude GOEDERT (Ingénieur de la Commune)** : le projet s'étend du croisement « Rue de Hautcharage » - « Rue Nicolas Margue » à Fingig jusqu'à la piste cyclable, le long de celle-ci jusqu'à la « Rue J.P. Thill » à Hautcharage.

Dans la partie supérieure, la CREOS procédera à la mise souterraine de son ancienne ligne électrique. Parallèlement, la Commune procédera à la mise en place d'une nouvelle conduite d'eau sur une longueur de quelque 2.500 mètres.

La société ELTRONA profite également du chantier pour créer une nouvelle liaison de Hautcharage vers Fingig et Clemency. Par cette nouvelle ligne, il sera possible à la Commune de connecter ses infrastructures au réseau interne d'internet.

Le projet se réalise en deux phases, la première consiste à réfectionner la « Rue de Hautcharage » moyennant un revêtement en enrobé bitumineux avant la période hivernale, alors que la seconde phase, pose de la conduite d'eau, ne peut se faire, d'après les dires de l'Administration des Ponts & Chaussées, après la période estivale, au moment où la piste cyclable ne sera que peu fréquentée.

Le devis des travaux s'élève à 241.417,80 €

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV)** : sachant que la liaison entre la « Rue Nicolas Margue » et la piste cyclable nationale a une longueur de quelque 900 mètres, nous investissons aujourd'hui dans 2 km de pistes cyclables.

**Conseiller Guy SCHOLLER (CSV)** : quel revêtement est revu pour la « Rue de Hautcharage »? Quand débiteront les travaux et devra-t-on la fermer complètement pour le trafic durant le chantier?

**Monsieur Claude GOEDERT (Ingénieur de la Commune)** : Le revêtement pour la « Rue de Hautcharage » devra être plus résistant que celui employé pour les pistes cyclables. Les travaux débiteront aussi vite que possible. Il est évident que l'entrepreneur devra organiser son chantier de façon à ce que les riverains puissent accéder sur leurs propriétés.

**Conseiller Jos THILL (LSAP)** : nous parlons ici de la « Rue de Hautcharage ». S'agit-il d'une rue officielle ?



**Echevin Jeannot JEANPAUL (BIGK) :** suite à de longues discussions, la « Rue de Hautcharage » est classée « chemin rural ».

**Conseiller Jos THILL (LSAP) :** comment seront facturés les raccordements à la conduite d'eau ?

**Monsieur Claude GOEDERT (Ingénieur de la Commune) :** jusqu'à présent les raccordements n'étaient pas facturés, après le chantier, ils devront être facturés conformément aux tarifs généralement en vigueur.

*Approbaton unanime.*

**Point 16) Transaction immobilière – Approbation de l'acte notarié conclu entre notre collège des bourgmestre et échevins et Madame Marguy Thill pour la vente d'un immeuble sis à Bascharage, 9, rue de la Résistance.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** dans sa séance du 13 février 2017, le conseil a donné son aval au crédit afférent pour l'acquisition de l'immeuble adjacent à la maison « An Demeyesch ». À court terme, nous voulons y héberger une famille de réfugiés. A long terme, cet agrandissement de notre patrimoine communal nous assure la possibilité de planifier la construction d'une nouvelle maison communale.

**Conseiller Jos THILL (LSAP) :** le prix d'acquisition me semble assez élevé.

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** nous avons su baisser le prix initial, le montant retenu de 575.000 € nous a été confirmé par un expert indépendant et par notre architecte.

*Approbaton unanime.*

**Point 17) Transaction immobilière – Approbation d'un acte notarié conclu entre notre collège des bourgmestre et échevins et les consorts Madame Suzanne Grisius et Madame Myriam Pfeiffer pour la vente de terrains sis à Hautcharage, au lieu-dit « Im Kuhzapp », « Im Gaertchen », « Auf Bandelt », « Auf den Dachsloecher » et « Bei Laeschbour », avec une contenance totale de 711,70 ares.**

**Point 18) Transaction immobilière – Approbation d'un acte notarié conclu entre notre collège des bourgmestre et échevins et les consorts Madame Suzanne Grisius et Madame Myriam Pfeiffer pour la vente de 7 terrains sis à Hautcharage, au lieu-dit « In Itschelt » avec une contenance totale de 146 ares.**

**Point 19) Transaction immobilière – Approbation d'un acte notarié conclu entre notre collège des bourgmestre et échevins et Madame Suzanne Grisius pour la vente de 7**

**terrains sis à Hautcharage, aux lieux-dits « Im Kuhzapp » et « Im Gaertchen » avec une contenance totale de 174,70 ares.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** sous ces 3 points, la Commune acquiert quelque 10 hectares des consorts Grisius et Pfeiffer, parmi lesquels seulement 146 ares au lieu-dit « In Itschelt » pourront servir comme objet d'échange, alors que le reste tombe sous le cadre du programme européen LIFE, réservé à des mesures de protection de la nature.

Les transactions ont lieu pour les prix usuels, pour les 17 et 19, le prix de l'are est de 375 € (266.828 € respectivement 65.513 €), pour le point 18, le prix de l'are est de 450 € (65.700 €).

*Point 17: Approbation unanime.*

*Point 18: Approbation unanime.*

*Point 19: Approbation unanime.*

**Point 20) Budget extraordinaire – 4/624/221100/99001 – Acquisition et frais de mesurage : Acte notarié conclu entre le collège des bourgmestre et échevins et les héritiers Guirsch-Theisen, en relation avec deux emprises d'une contenance totale de 1 are et 56 centiares (redressement du CR 110 entre Clemency et Grass) – Approbation.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** il s'agit d'une transaction immobilière réalisée dans le cadre du redressement du CR 110 « Rue de Grass ». La Commune acquiert deux parcelles au lieu-dit « Brameschwies » d'une contenance totale de 1,56 are au prix de 546 €.

*Approbation unanime.*

**Point 21) Fermage des propriétés non bâties : Approbation d'une convention de concession de droit de passage, conclue entre notre collège des bourgmestre et échevins et Madame Kim Delleré demeurant à Hautcharage, 4, rue de Hivange.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Madame Delleré doit passer par le terrain communal pour accéder à sa propriété. Elle paie un droit de passage annuel fixé à 1 €.

*Approbation unanime.*

**Point 22) Transaction immobilière – Acte notarié n° 2012/2392 du 9 novembre 2012, concernant l'acquisition d'un terrain de 55,90 ares – Paiement d'une soulte.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** en 2012, la commune de Käerjeng a acquis un terrain de Madame Carmen Fandel-Schneidesch au lieu « Hintert Acker » à Bascharage, d'une contenance de 55,90 ares au prix de 25.155 €. Au moment de la transaction immobilière, cette parcelle n'était pas prévue pour une extension du périmètre. Au moment de l'élaboration du nouveau P.A.G. de la commune de Käerjeng, ledit terrain a cependant été

intégré. Selon un accord avec Madame Fandel-Schneidesch et sous les conditions précitées, la Commune devrait procéder au paiement d'une soulte, de 450 €/ are au 2.400 €/ are (prix généralement applicable). Ainsi le montant de la soulte s'élève à 109.005 €

*Approbation unanime.*

### **Point 23) État des restants 2016.**

**Monsieur Gilbert HAAG (Receveur communal):** je veux simplement remarquer que le total des restants à poursuivre (124.579,15 €) comprend une facture de quelque 98.000 €, adressée à une société dans le siège de la comptabilité se trouve à l'étranger et dont les procédures de paiement sont assez lentes. Comme ce paiement ne constitue cependant aucun problème, le montant réel des restants à poursuivre s'élève à quelque 26.000 €.

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV):** on constate qu'en comparaison avec d'autres communes, le montant des restants à poursuivre est assez bas.

	<b>Service ordinaire</b>	<b>Service extraordinaire</b>	<b>Total</b>
Total des restants à poursuivre :	124.195,78 €	0,00 €	124.195,78 €
Total des décharges proposées	383,37 €	0,00 €	383,37 €
<b>Total des arrérages:</b>	<b>124.579,15 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>124.579,15 €</b>

*Approbation unanime.*

### **Point 24) Budget extraordinaire 2017 – Crédit spécial de 18.350 € sous l'article 4/626/238120/17015 – Cimetière forestiers à Differdange – apport pour investissements à réaliser.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV):** initialement, on avait pensé à confier la gérance d'un cimetière forestier intercommunal au SIKOR. Comme cette idée ne s'est pas réalisée, la commune de Differdange a pris en main la gestion dudit cimetière forestier. Les communes de Pétange, Sanem et Käerjeng participent aux frais. En contrepartie, les citoyens de ces communes auront la possibilité de s'y faire enterrer.

**Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP):** en principe, nous soutenons l'idée du cimetière forestier, nous sommes cependant d'avis, vu l'ordre de grandeur de notre Commune, que nous aurions pu gérer notre propre cimetière forestier.

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV)** : à long terme cette idée pourrait se réaliser. En fait jusqu'à présent, une seule personne de notre Commune s'est décidée pour le cimetière forestier. L'intérêt assez restreint ne justifie pas la mise en place d'un cimetière forestier sur notre territoire.

**Conseiller Marc HANSEN (déi gréng)** : nous saluons la réalisation d'un cimetière forestier. Sur le plan national, l'idée consistait plutôt à créer des cimetières forestiers régionales, se pose alors la question si le moment est vraiment opportun à ce que notre Commune crée son propre cimetière forestier. Nous ne sommes pas contre cette idée, nous sommes cependant contents que pour l'instant nos citoyens puissent profiter de la présente offre.

*Approbation par 11 voix (CSV, déi gréng, BIGK, DP) contre 6 abstentions (LSAP).*

**Point 25) Budget ordinaire 2/170/707110/99001 – Impôt foncier A-B1-B2-B3-B4-B5-B6 : Fixation des taux d'imposition pour l'exercice 2018.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV)** : le collège des bourgmestre et échevins propose à maintenir les taux d'imposition en matière d'impôt foncier pour l'année 2018.

A	Propriétés agricoles	350%
B1	Constructions indus. ou commerciales	800%
B2	Constructions à usage mixte	500%
B3	Constructions à autre usage	250%
B4	Maisons unifamiliales / rapport	250%
B5	Immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	500%
B6	Terrains à bâtir à des fins d'habitation	500%

*Approbation unanime.*

**Point 26) Budget ordinaire 2/170/707120/99001 – Impôt commercial communal: Fixation du taux pour l'exercice 2018.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV)** : il est également proposé de maintenir le taux d'imposition en matière d'impôt commercial à 350 §.

*Approbation unanime.*

**Point 27) Personnel communal : Allocation de la prime unique de 0,9% du traitement barémique aux salariés à tâche intellectuelle selon le règlement grand-ducal du 16 avril 2015 accordant une prime unique pour l'année 2014 aux fonctionnaires et employés communaux.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** cette prime unique a été accordée par règlement grand-ducal du 16 avril 2015 pour l'année 2014 aux fonctionnaires et employés communaux. Afin que les salariés de l'administration communale, des maisons relais et de l'école de musique puissent également profiter de cette décision, il incombe aux membres du conseil communal de donner son aval.

*Approbation unanime.*

**Point 28) Syndicat intercommunal SIACH – Modifications des statuts – Approbation.**

**Echevine Josée-Anne SIEBENALER-THILL (déi gréng) :** le syndicat pour l'assainissement de la Chiers a été constitué par règlement grand-ducal en 1995, une année avant que la station d'épuration des communes du Kordall a été mise en service.

Dès à présent, nous sommes appelés à nous prononcer sur les modifications statutaires du SIACH, en conformité avec la loi modifiée du 23 février 2001 concernant les syndicats des communes.

L'adresse du siège a été modifiée, ainsi que le nom de la commune de Käerjeng. De plus le syndicat s'apprête à servir en tant que structure administrative et technique au partenariat de cours d'eau de la « Chiers » avec l'État conformément aux dispositions de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau.

Le syndicat est administré par un comité dans lequel chaque commune membre est représentée par un délégué pour chaque tranche de ses capacités d'épuration réservées de 20.000 unités « équivalents-habitants » ou fraction d'une telle tranche. Chaque délégué dispose d'une voix.

*Approbation unanime.*

**Point 29) Commissions consultatives de la commune de Käerjeng – Remplacement de membres démissionnaires.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** sur proposition du parti politique DP Sektion Käerjeng, Madame Sonja Welfring est remplacée par Madame Christiane Tempels dans la commission des affaires culturelles et Monsieur Thierry Hilbert est remplacé par Monsieur Marcel Funck dans la commission des sports.

Également dans la commission des sports, Monsieur Nico Ralinger sera remplacé par Monsieur Jim Thomes, représentant du UN Käerjeng'97.

*Approbation unanime.*

### **Point 30) Associations locales – Statuts.**

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): nous prenons connaissance des statuts « Fotosfrënn Käerjeng asbl », « T.G.D. Théâtre Grand-Ducal asbl » et « K.C. Enner Frënn Bascharage ».

### **Point 31) Enseignement fondamental : Approbation de l'organisation scolaire provisoire 2017/2018 de la commune de Käerjeng.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** l'ordre du jour d'aujourd'hui comprend en tout 4 points en relation avec l'enseignement fondamental, raison pour laquelle, nous avons invité les représentants du corps enseignant et de la Maison Relais, pour vous répondre à d'éventuelles questions. D'autre part, nous voulons discuter sur la décision du ministère de l'Éducation Nationale réduisant substantiellement les heures pour nos projets « Stay Cool » et « mat Verstand ouni Fauscht ».

**Monsieur Jean-Marie PANDOLFI (Service scolaire) :** comme chaque année, la Commune se voit attribuer, dans le cadre de l'organisation scolaire, un contingent d'heures pour l'enseignement. Une nouveauté consiste dans le fait que les heures pour l'enseignement « morale », qui étaient jusqu'à présent hors contingent et remplacé par le cours « Vie et société » sont désormais intégrées dans le contingent de base. En conclusion, nous disposons désormais de 1,75 heure par enfant au lieu de 1,625. D'autre part, nous obtenons pour chaque unité d'enseignement fondamental 2 heures supplémentaires pour l'élaboration des « Plan de développement de l'établissement scolaire ».

En chiffres cela veut dire que la commune de Käerjeng dispose d'un contingent de base de 1.457 heures, un surplus de 71 heures. Pourtant le contingent global avec 1.516 heures diminue de 18 unités. Au niveau des heures complémentaires autorisées, nous perdons 23 unités, 17 dans le cadre des « Plan de réussite scolaire » et 6 pour l' « Accueil »

L'enseignement fondamental de Bascharage disposera de 1.164 heures, donc 36 unités de moins par rapport à l'année scolaire écoulée, Clemency d'un total de 352 heures, 18 unités de plus.

Bascharage compte 38 classes : 1 « Précoce » (-), 10 Préscolaire – cycle 1 (+1) et 27 pour les cycles 2-4 (-1). Pour « Appui », « Accueil » et projets 95 heures sont disposition (-53), se répartissant comme suit : 12 heures pour « Accueil » au cycle 1, 42 heures « Appui » pour les cycles 2-4, 18 heures pour le projet « Stay cool » et 23 heures pour « Accueil ». S'y ajoute 23 heures pour le personnel remplaçant permanent.

Clemency compte 11 classes : 1 « Précoce » (-), 3 Préscolaire – cycle 1 (-) et 7 pour les cycles 2-4 (-). Pour « Appui » 52 heures sont disposition (+44), se répartissant comme suit : 6 heures pour le cycle 1, 3 heures pour activités diverses et 43 heures pour les cycles 2-4.

Pour le « Précoce » à Bascharage, 24 enfants sont inscrits jusqu'à présent, il existe la possibilité de créer un seul groupe. Les classes du cycle 1 comptent en moyenne 16 élèves, dans les cycles 2-4 la moyenne se situe entre 13,80 et 17,25. En tout, 603 élèves sont inscrits à l'enseignement fondamental de Bascharage.

Le « Précoce » à Clemency compte actuellement 10 inscriptions. Au cycle 1 sont inscrits 16 enfants par classe, la moyenne des cycles 2-4 varie entre 12,5 et 24. Les cycles 2.1 (19 élèves) et 4.1 (20 élèves) seront chacun renforcés par 10 heures d' « Appui », alors que le cycle 3.2 (24 élèves) reçoit 17 heures d' « Appui », les élèves sont répartis sur deux groupes en ce qui concerne les branches principales. En tout, 178 élèves sont inscrits à l'enseignement fondamental de Clemency, répartis sur 11 classes.

**Conseillère Mireille DUPREL (LSAP) :** 24 enfants pour un groupe au „Précoce“ me semble trop.

**Monsieur Jean-Marie PANDOLFI (Service scolaire) :** nous nous tenons évidemment au maximum de 20 enfants, sachant toutefois que tout enfant n'est pas inscrit pour toutes les plages offertes.

*Approbation unanime.*

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** je passe la parole à Madame Nadine Lemmer, qui vous exposera les projets pilotes.

**Madame Nadine LEMMER (Enseignante) :** notre projet s'occupe, d'un côté, de la mise en place d'une structure d'apprentissage appropriée pour les enfants à besoins spécifiques et de l'autre côté, de la thématique « prévention de la violence ». Depuis sept années, nous nous efforçons à obtenir un contingent plus important pour ce projet dans le cadre du « Plan de réussite scolaire ». Depuis cette année, le ministère a prévu forfaitairement 2 heures pas classe. Déjà en février, nous avons adressé une demande à l'instance compétente pour présenter notre projet, il nous a été répondu qu'aucune heure supplémentaire ne nous serait accordée. Nous avons dès à présent le choix, où bien de continuer avec le projet, ayant comme conséquence que les enseignants doivent travailler avec un nombre d'enfants plus élevé, ou bien, d'abandonner le projet. Le comité d'école cherche à trouver un compromis.

Paradoxalement, notre projet est promu par les instances ministérielles comme projet modèle unique, mais non soutenu en heures de classe. Après le refus du ministre, notre seul espoir repose sur le conseil communal.

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** je comprends que le comité d'école désire que le conseil communal prenne une initiative pour sauver le projet. Il est incompréhensible que d'un côté, le projet est promu par le ministère sur le plan national et international et, que de l'autre côté, on lui biffe tous les moyens. Se pose la question de quelle façon le conseil communal peut réagir dans ce dossier.

**Echevine Josée-Anne SIEBENALER-THILL (déi gréng) :** il est assez bizarre qu'on refuse catégoriquement aux responsables de présenter leur projet au ministère. Nous devons tout faire à ce qu'ils peuvent au moins le présenter.

**Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) :** je me rallie aux propos de Monsieur Wolter et de Madame Siebenaler. Nous sommes également d'avis que ce projet mérite d'être soutenu. Je me suis renseigné auprès du ministère des raisons du refus, la réponse était simplement que c'est la pratique courante pour toutes les communes. Cette réponse est insatisfaisante et je propose que le collège des bourgmestre et échevins intervienne par écrit au nom du conseil communal auprès du ministre du ressort.

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** nous allons solliciter une entrevue auprès du ministre.

### **Point 32) Approbation du plan d'encadrement périscolaire de la commune de Käerjeng pour l'année scolaire 2017/2018.**

**Monsieur Jean-Marie PANDOLFI (Service scolaire) :** dans le cadre du plan d'encadrement périscolaire, il s'agit de mettre les infrastructures existantes à disposition de tous les acteurs pour promouvoir la collaboration entre les écoles et les maisons relais.

L'utilisation des divers locaux a bien été définie cette année. Une réunion est organisée avant le début de l'année scolaire pour organiser la collaboration et en cas de besoin les acteurs se concertent directement entre eux. Cette collaboration prévoit que les enfants, non repris par leurs parents dans les délais prescrits, seront encadrés par le personnel de la Maison Relais. Un échange est également garanti dans le domaine de la médecine scolaire. Lors de maintes activités et d'excursions scolaires, le personnel enseignant et celui de la Maison Relais se soutiennent mutuellement. Finalement, je peux vous informer que les structures de l'école de musique seront intégrées dans le site de Bascharage.

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** je remercie Monsieur Pandolfi pour sa présentation explicite et je profite de la présence des représentants de l'enseignement fondamental et des structures d'accueil pour thématiser ce qui me tient à cœur depuis un certain temps. Il m'a été rapporté à plusieurs reprises que la collaboration entre les écoles et les maisons relais ne fonctionnerait pas, et plus spécialement pour le site de Clemency. Je cite l'exemple de données en relation avec les élèves ne seraient pas communiquées le personnel enseignant aux responsables des maisons relais. D'autre part, de plus en plus de parents se plaignent de l'organisation des maisons relais. A ce sujet, un parti politique, en vue des prochaines élections, a lancé une enquête de satisfaction. Comme je voudrai éviter que ce sujet soit thématisé lors des campagnes électorales, je voudrai avoir une prise de position des responsables des deux entités.

**Madame Sandy WEILER (Comité d'école Clemency) :** en ce qui concerne les questionnaires en relation avec les élèves, je peux vous confirmer qu'ils ont été communiqués avec toutes les informations individuelles au responsable de la Maison Relais. Par après j'ai même reçu un blâme de l'inspectrice pour avoir communiqué ces données personnelles.

**Monsieur Tom LEGIL (Comité d'école Bascharage) :** il est vrai qu'il a eu certaines divergences l'année dernière en relation avec certaines dispositions des Maisons Relais. Après une réunion de concertation, ces divergences ont pu être aplanies. Depuis la dernière



rentrée scolaire, la collaboration entre les divers acteurs fonctionne assez bien. Je me réunis régulièrement avec Monsieur Luc Speller.

**Monsieur Luc SPELLER (Maison Relais Käerjeng) :** nous nous sommes réunis autour de la table et nous avons su résoudre les points de divergences. Il est vrai que du côté de Clemency nous sommes confrontés au problème que le personnel enseignant et le personnel de la Maison Relais disposent de plages de temps divergents.

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** je peux donc conclure qu'à vos yeux la collaboration entre le personnel enseignant et de celui des Maisons Relais est intacte et qu'elle s'intensifiera dans les années à venir, et ce dans l'intérêt des enfants.

**Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) :** on ne devait pas trop thématiser ce sujet dans le grand public. En ce qui concerne la collaboration, nous considérons l'enseignement fondamental et les structures d'accueil comme une et seule entité. Nous ne devrions cependant pas perdre de vue que les deux services sont régis par deux législations et dispositions différentes. Même s'ils sont actuellement de la compétence d'un seul ministère, une modification des procédures au niveau national est indispensable.

**Echevine Josée-Anne SIEBENALER-THILL (déi gréng) :** c'est une conclusion à laquelle je souscris pleinement. Si un local est conforme pour l'enseignement fondamental, il n'en est pas forcément de même dans le cadre des Maisons Relais et vice versa.

L'année passée, je m'étais réuni avec les divers responsables et a dû constater que l'un ni l'autre ne connaissait les restrictions de l'autre. Depuis, nous avons eu des discussions constructives et tout semble mieux fonctionner.

**Conseiller Marc HANSEN (déi gréng) :** le présent est d'autant plus important puisqu'il concerne le futur de nos enfants. Il me semble important que les divers acteurs soient dans un dialogue permanent.

**Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) :** nous proposons d'organiser une réunion de travail du conseil communal en séance à huis clos pour discuter sur la prédite thématique.

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** c'est justement mon intention. Malheureusement de tels sujets sont repris par certaines personnes pour faire de la politique. Les citoyens sont invités sous l'anonymat à exprimer leur insatisfaction contre l'un ou l'autre service communal. Une réunion de travail sera organisée dans les prochaines semaines.

*Approbaton unanime.*

**Point 33) Enseignement fondamental : Approbation du bilan des plans de réussite scolaire (PRS) 2014-2017 et des plans de développement de l'établissement scolaire (PRS).**

**Monsieur Tom LEGIL (Comité d'école Bascharage) :** le « Pan de réussite scolaire » 2104 – 2017 s'occupe des enfants éprouvant des difficultés d'apprentissage et du projet « Stay cool ». À partir de l'année prochaine, le « Plan de réussite scolaire » sera remplacé par le « Plan de développement scolaire ».

En résumé, on peut dire que le climat d'apprentissage s'est amélioré à l'école, on compte nettement moins de conflits.

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** je profite de l'occasion pour informer le comité d'école de Bascharage que le collège des bourgmestre et échevins donne son aval au réaménagement de la cour d'école. Nous proposons que transformation fasse l'objet d'un projet scolaire pour les enfants du cycle 4.

*Approbation unanime.*

**Point 34) Enseignement fondamental : Approbation des règlements d'ordre intérieur des écoles de Bascharage et de Clemency.**

**Monsieur Tom LEGIL (Comité d'école Bascharage) :** jusqu'à présent nous ne disposons pas encore de réglementation interne. Nous nous sommes orientés dans les grandes lignes aux dispositions prévues par la loi portant organisation de l'enseignement fondamental.

*Approbation unanime.*

**Point 35) Règlements temporaires de la circulation, édictés par le collège des bourgmestre et échevins – Confirmation par le conseil communal.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** il incombe au conseil communal de confirmer deux règlements temporaires de circulation, édictés d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins.

*Approbation unanime.*

**Point 36) Questions et réponses.**

**Conseiller Lucien FUSULIER (LSAP):** au Bd. J.F. Kennedy, un chantier d'une certaine envergure inquiète quelque peu les riverains. N'est-il pas drôle qu'un habitant doive informer la Commune qu'un passage pour piétons devrait mis en place ? N'incombe-t-il pas au délégué à la sécurité de la commune de faire respecter les dispositions de sécurité autour du chantier ?

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** contrairement à vous, je suis d'avis que la mise en place du chantier est sécurisée en conformité des dispositions en vigueur. En même si tel n'était pas le cas, les règles usuelles de l'ordre public sont applicables.

**Conseiller Lucien FUSULIER (LSAP):** l'organisation de la traditionnelle « Grouss Botz Aktioun » a été annulée, pour quelle raison ?

**Conseiller Marc HANSEN (déi gréng) :** le syndicat d'initiative voulait organiser cette action avec le soutien de la commission de l'environnement et a contacté les sociétés locales. L'intérêt était cependant minime et les responsables du syndicat d'initiative ont décidé d'annuler l'action.

**Conseiller Frank PIRROTTE (CSV) :** la signalisation routière dans la zone d'activités économiques « ZAE Robert Steichen » devrait être renforcée. Des panneaux supplémentaires de limitation de vitesse sont à installer.

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** une équipe du service technique est en train de contrôler et d'actualiser la signalisation sur tout le territoire de la commune. Ces travaux s'étendent sur plusieurs mois.

Fin de la séance : 18.00 heures